



Limites de l'autorité de l'État dans le système de justice pénale

Michael Law-Smith
Candidat au J.D./Ph.D. (philosophie), Université de Toronto



Points de départ de la théorie du droit pénal

• L'approche dominante

- Versions du « moralisme juridique » → Le droit pénal se préoccupe fondamentalement de l'application des normes morales interpersonnelles.
- Selon cette approche, les concepts normatifs fondamentaux pour comprendre et pour évaluer le droit pénal sont le blâme, la responsabilité, l'acte répréhensible, le désert juridique, etc.

• Une approche alternative

- « Le droit pénal en tant que droit public » → Le droit pénal est fondamentalement concerné par la réglementation de l'État et ses pouvoirs coercitifs.
- Selon cette approche, les concepts normatifs fondamentaux pour comprendre et pour évaluer le droit pénal sont l'autorité, la légitimité, la justification, etc.



Incarcération de masse et surreprésentation dans les prisons

- **Qu'est-ce que l'incarcération de masse?**
 - (1) une population carcérale nettement supérieure à la norme historique ou comparative; et/ou
 - (2) une population carcérale dont les effets sociaux sont concentrés sur des groupes particuliers.
- **L'injustice de l'incarcération de masse**
 - Beaucoup de raisons! À la base, l'incarcération de masse est presque toujours incompatible avec la revendication de l'État à l'égard de l'autorité publique légitime.
- **La surreprésentation des Autochtones dans les prisons canadiennes**
 - Il ne s'agit pas simplement d'une crise de notre système de justice pénale, mais aussi d'une crise de droit public.

Procès criminels, justification et vérité

- **L'approche traditionnelle**
 - L'objectif fondamental du procès criminel est de rechercher la vérité, c'est-à-dire la vérité sur la question de savoir si l'accusé a commis l'infraction reprochée.
- **Deux enjeux liés à l'approche traditionnelle**
 - Ce récit correspond-il à la pratique réelle des procès criminels? → Non
 - La culpabilité factuelle est-elle suffisante pour légitimer une condamnation et une punition → Non
- **Un exposé de droit public**
 - Le procès pénal est une procédure qui demande à l'État de fournir une justification publique pour l'exercice de ses pouvoirs coercitifs en matière de droit pénal à l'encontre d'un citoyen spécifique.
 - Cette justification publique englobe à la fois des conditions épistémiques et normatives.

Détermination algorithmique de la peine et dignité humaine

- **Qu'est-ce que la détermination algorithmique de la peine?**
 - Utilisation de l'intelligence artificielle (généralement sous la forme d'algorithmes d'apprentissage automatique prédictifs) pour déterminer la peine d'un délinquant ou un facteur de détermination de la peine.
- **Préoccupations relatives aux résultats algorithmiques de la détermination de la peine**
 - L'équité (en particulier les préjugés), la responsabilité et la transparence.
- **Autre problème : la tension avec le devoir de l'État de respecter la dignité humaine**
 - La détermination de la peine fait intervenir le sentiment de dignité du délinquant parce qu'elle fait appel à des évaluations normatives d'aspects clés de son libre arbitre.
 - L'utilisation d'algorithmes prédictifs pour porter des jugements normatifs complexes n'est pas seulement une erreur de catégorie, mais aussi un manquement au respect du statut du délinquant en tant qu'agent moral.

Merci!

Des questions?

Soutien à la recherche et remerciements

Superviseurs : Arthur Ripstein (président),
Malcolm Thorburn, David Dyzenhaus

Soutien : Conseil de recherches en sciences
humaines du Canada, Commission du droit du
Canada, bourse de la Fondation de la famille
Pronovost-Morgan, bourse de philosophie et de
droit de l'Université de Toronto

